

Monsieur le Président de la MRAe
DREAL Grand Est
Service évaluation environnementale
14 rue du Bataillon de Marche n°14
BP 1001
67050 Strasbourg Cedex

Objet : Saisine de l'autorité environnementale pour le projet de modification simplifiée du PLU d'Arches

ARCHES, le 11 février 2025

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver en pièce jointe les documents nécessaires à l'examen au cas par cas ad hoc défini aux articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme.

La procédure concernée est une modification simplifiée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée

Le Maire
David PERRIN

